

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-4)

Déblocage de l'affaire britannique

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 5-12)

Le Parlement européen et la crise monétaire; Après, les entretiens Pompidou-Heath; Les réserves d'or et de devises des Six; La conjoncture européenne; Prise de position de M. Spinelli à propos de la crise monétaire; La publicité des prix du charbon et de l'acier; La taxation du fuel; Un avis du CEEP sur la politique énergétique.

- EUROFLASH (p. 13-35)

Sommaire Analytique, p. 13

Index Alfabétique, p. 34

N° 614 - 25 mai 1971

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

LI  
~~CV~~  
~~JP~~  
~~KE~~  
~~EV~~  
~~DE~~  
ME

# OPERA MUNDI - EUROPE

## RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

### DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>  
MUNDI-PARIS  
Tél. : 704.53.20      Téléx : 27 989  
CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR .....	Paul WINKLER
Directeur Adjoint .....	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF .....	André GIRAUD
Service Informations .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation .....	
Institutions Européennes .....	Jean LAURE

### SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

### BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

A en croire les sondages d'opinion - mais peut-on encore les croire ? - les électeurs anglais sont dans leur majorité hostiles à l'adhésion de leur pays à la Communauté. Le paradoxe est que c'est pourtant grâce à leur vote portant Edward Heath au pouvoir que le problème de cette adhésion, qui traîne depuis bientôt dix ans, s'achemine désormais vers sa solution. On peut certes imaginer que, sous la pression des circonstances, une rencontre du Premier britannique et du Chef de l'Etat français comme celle qui s'est tenue à Paris les 20 et 21 mai, aurait eu lieu de toute façon, même si le Premier britannique avait été Harold Wilson. Mais il est clair que dans cette hypothèse, le climat des conversations, et donc leur résultat, aurait été profondément différent : y aurait fait défaut en effet de la part de l'interlocuteur français. la confiance, sans laquelle nulle solution définitive n'avait chance de voir le jour. Or cette confiance qui a marqué les entretiens de Paris, elle a été créée par Edward Heath.

Tout d'abord, contrairement à son prédécesseur, le nouveau Premier britannique n'est pas un converti de fraîche date à l'idée européenne, et sa position sur ce point capital n'a jamais varié. Sa conviction que l'intérêt de la Grande-Bretagne est de rejoindre les Six ne s'explique pas par des influences du moment, elle n'est pas le fait plus ou moins passager de considérations plus ou moins électorales. Elle représente un choix délibéré, soigneusement mûri. Ce qui signifie que le chef du gouvernement de Londres n'hésitera pas à jouer le sort de son Cabinet pour faire homologuer sa politique européenne par la nation dont il a la responsabilité.

En second lieu, ce chef de gouvernement sait parfaitement que pour donner de la crédibilité à sa décision de "prendre le train européen en marche", son pays doit se présenter au meilleur de sa forme économique et financière. C'est pourquoi, dès son arrivée au pouvoir, il a arrêté une série de mesures destinées à améliorer cette forme et il en poursuit l'application avec rigueur, en dépit du flot de protestations que soulève leur caractère totalement novateur. Ainsi en est-il par exemple de la substantielle diminution des dépenses publiques, de l'opposition aux hausses excessives de salaires, de la restitution au secteur privé d'activités dont l'Etat n'a que faire, de l'adoption progressive de la politique agricole au système en vigueur sur le Continent, etc .

C'est cet ensemble d'éléments qui, semble-t-il, a été essentiel dans l'esprit du Président Pompidou, et lui a fait estimer le moment venu de vider un abcès empoisonnant les relations européennes depuis des années. Cependant, si la confiance mutuelle est la condition indispensable au succès d'une union, il ne convient pas pour autant qu'elle soit aveugle. De là, les longues heures de discussion que Georges Pompidou et Edward Heath ont consacrées à

l'étude des questions les plus sensibles dans la perspective de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté. Parmi ces questions, il en est deux qui, d'un commun accord, s'inscrivaient au premier rang des préoccupations des deux interlocuteurs : l'avenir politique de la Communauté élargie et son avenir monétaire.

Evoquer un avenir politique commun, c'est supposer aplanies d'éventuelles divergences de deux ordres : institutionnel et philosophique. Quant aux institutions, comme ni l'un ni l'autre des deux dirigeants n'est particulièrement sensible ni au prestige des mots, ni aux mythes dont ils peuvent être chargés, l'accord a pu assez vite se réaliser sur les idées défendues par le Président de la République Française : une Europe de structure confédérale, où les abandons de souveraineté nationale ne doivent être consentis que pour autant que l'exige le progrès de renforcement de la Confédération elle-même - étant entendu que dans le stade ultime de ce renforcement, celle-ci pourra être appelée à se transformer en Fédération.

Voilà bien enterrée la vieille question du supranationalisme dont les adversaires de l'adhésion britannique avaient si longtemps fait leur argument choc. Mais, par contrecoup, voilà posée de nouveau, et de manière aigüe, le problème du rôle, des pouvoirs et des fonctions de la Commission. Car enfin, il faut bien que cette Confédération s'exprime dans une institution, et le futur collège des "Ministres européens" suggéré par Georges Pompidou ne saurait y suffire.

En ce qui concerne le mode de prise des décisions au sein de la Confédération, le Président Pompidou s'est attaché à faire prévaloir le maintien du système actuel de l'unanimité. En fait, il n'y a rien là qu'une clause de style : l'expérience montre en effet que lorsqu'un pays membre droit, à tort ou à raison, que l'un de ses intérêts vitaux est en jeu, il finit toujours par imposer à ses partenaires sa façon de voir. Il suffit de rappeler ce qui s'est passé à propos du Règlement agricole ou, tout dernièrement, dans l'affaire du mark flottant. Autrement dit, même en cas de système majoritaire, il serait exclu qu'un Etat membre puisse se voir imposer une décision qu'il jugerait prise à son détriment fondamental. A tout prendre, d'ailleurs, il vaudrait peut être mieux élaborer une formule nouvelle permettant d'éviter dans certains cas des démonstrations d'unanimité dont personne n'est dupe.

Quant à la philosophie politique, il s'agissait essentiellement des "relations spéciales" de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis. Sur cette délicate question, des deux côtés de la Manche les choses ont beaucoup évolué depuis peu. A Paris, on ne considère plus l'Europe comme une machine de guerre contre un risque d'hégémonie américaine, et le Président Pompidou a pris soin de le souligner à plusieurs reprises. A Londres, on a fini par prendre conscience que ce type de relations n'est concevable que dans la mesure où la disproportion de poids entre partenaires n'est pas trop flagrante. Or,

du fait que le réalisme est au pouvoir avec Edward Heath, les illusions plus ou moins consciemment entretenues jusque là n'ont pu que se dissiper.

Le gouvernement britannique pense aujourd'hui qu'au système des relations spéciales avec les Etats-Unis peut et doit se substituer un "partnership", à la condition toutefois, là encore, d'une certaine égalité de puissance entre partenaires. Mais comme cette égalité, l'Europe unie est la seule à pouvoir y prétendre - et non, chacune des nations qui la compose - la cause est entendue d'emblée pour le chef du gouvernement britannique. Certes cette modification des points de vue, à Paris comme à Londres, ne suffit pas à supprimer toute difficulté. Des divergences d'ordre politique persistent entre les deux capitales à propos de l'action américaine - Vietnam ou Israël, par exemple - et l'on n'en est pas encore à une politique diplomatique et de Défense commune. Mais, entre les Six eux-mêmes, on n'en est pas encore là non plus. Ce qui importe, c'est que l'obstacle essentiel à l'entente jusqu'ici, la nature des relations de la Communauté avec les Etats-Unis, est levé désormais.

Le problème monétaire venait ensuite, c'est-à-dire le problème de la livre sterling - problème qui lui-même se décompose en deux questions : celle de la livre en tant que monnaie de réserve, et celle des balances sterling. Sur la première question, Edward Heath n'a sans doute pas eu grand mal à faire admettre à son interlocuteur qu'il s'agit d'une fausse difficulté. En fait, la proportion des opérations de commerce international libellées en livre sterling va sans cesse en diminuant : dès maintenant, elle est tombée aux environs de 7% seulement des échanges mondiaux, et elle intéresse essentiellement certains pays du Commonwealth. Cet effacement n'a d'ailleurs rien d'étonnant puisque la notion même de monnaie de réserve est étroitement liée à la solidité économique du pays dont cette monnaie est la devise. Or l'économie britannique n'a nullement fait preuve d'une solidité satisfaisante depuis la guerre. En fait d'ailleurs, il n'est aucun pays industrialisé à considérer la livre comme une véritable monnaie de réserve et à l'utiliser comme telle. Et ceux des autres pays qui, pour une série de raisons historico-économiques, gardent d'importants montants à Londres, sont si loin de tenir aujourd'hui la Livre comme une monnaie de réserve qu'ils ont demandé et obtenu une garantie dollar pour 90 % des sommes qu'ils conservent de cette manière.

Plus sérieuse est la question des balances sterling, dont l'existence, elle, est étroitement liée au passé impérial de la Grande-Bretagne. L'importance de ces balances est telle que la Communauté est évidemment peu soucieuse d'avoir à en assumer solidairement la charge, ce qu'a clairement dit le Président Pompidou. On peut donc, compte tenu des propos positifs tenus par Edward Heath et Georges Pompidou à la fin de leurs entretiens, penser que sur ce point capital le premier a donné son accord à une formule selon laquelle l'Angleterre se trouve engagée à réduire chaque année le total de ses balances sterling d'un montant déterminé, de sorte qu'un calendrier précis permette de prévoir que celles-ci seront complètement

apurées dans un délai raisonnable. Le chef du gouvernement britannique s'est vraisemblablement engagé aussi, par conséquent, à mener une politique économique et financière telle que la balance des paiements du Royaume-Uni - à l'exception des mouvements de capitaux à long terme - soit constamment positive. Voilà qui implique une sorte de droit de regard permanent des Six sur les affaires intérieures de l'Angleterre, et donc déjà une manière d'abandon de souveraineté de la part de celle-ci. A quoi s'ajoute, pour ce qui est des mouvements de capitaux, la renonciation à la discrimination actuellement pratiquée à l'égard des pays de la Communauté élargie et au profit des pays du Commonwealth.

Cela étant, il serait tout de même prématuré d'affirmer que l'affaire de l'adhésion britannique est dès à présent "dans le sac". Toutes les difficultés techniques que les négociateurs de Bruxelles ne sont pas parvenus encore à surmonter restent présentes et, par conséquent, un accident de parcours continue à être possible. Mais une telle éventualité est tout de même beaucoup moins à craindre aujourd'hui qu'hier. En effet, les entretiens Heath-Pompidou n'ont pas seulement permis d'éliminer la méfiance dans les relations franco-britannique : ils ont aussi supprimé les arrières-pensées nourries chez les actuels partenaires de la France dans la Communauté. Or, pour la réussite de l'Europe, cet aspect des choses n'est pas moins important que l'autre.

-----

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE PARLEMENT EUROPEEN ET LA CRISE MONETAIRE. - Le débat qui a eu lieu la semaine dernière au Parlement Européen sur la crise monétaire européenne n'a guère été satisfaisant pour l'esprit, l'élément le moins favorable étant sans doute la scission des parlementaires français et allemands en "blöcs" nationaux, malgré les partis. Une réunion de tous les partis allemands s'était d'ailleurs tenue la veille.

Le texte de la résolution finalement adoptée par le Parlement a toutes les allures d'un "pot pourri". On y trouve à peu près tout et son contraire, sans souci de cohérence. Le Parlement - et c'est un élément positif - demande d'abord au Conseil de prendre avant le 1er juillet les mesures anti-spéculatives nécessaires pour permettre au mark et au florin de retrouver des parités fixes. Malgré l'offensive des parlementaires allemands, l'Assemblée appuie donc les propositions faites par la Commission le 8 Mai : régulation du marché des eurodollars et des liquidités internes, léger assouplissement des marges de fluctuation des changes vis à vis de l'extérieur. Or cette proposition, le gouvernement de Bonn n'en veut pas sous prétexte qu'elle est trop "dirigiste".

Le parlement demande également à la Commission de proposer au Conseil la création à brève échéance d'un Fonds européen de coopération monétaire, d'imaginer un plan visant à remédier à la situation actuelle et notamment à réformer le système monétaire international, de prendre l'initiative d'entamer des conversations avec les Etats-Unis après la définition d'une position commune. Pour une part, ce sont là les thèmes développés par le Président Malfatti le matin, dans son ouverture politique du débat. Il ne s'agit pas, avait-il déclaré, de mettre l'Union économique et monétaire entre parenthèses, mais au contraire d'en accélérer l'application et de décider de moyens, notamment institutionnels, coïncidant avec les objectifs que la Communauté s'est fixée.

En revanche, le Parlement a également demandé à la Commission et au Conseil d'étudier la possibilité d'application de cours "flexibles" de change vis à vis de l'extérieur, malgré l'opposition de l'ensemble des parlementaires français (ce qui a entraîné le vote négatif de tout l'UDE sur l'ensemble de la résolution). Dans son intervention, le matin même, Raymond Barre avait pourtant bien montré que cette flexibilité n'est pas une bonne solution pour la Communauté, qu'elle conduit soit à la fluctuation de toutes les monnaies européennes, soit à leur réévaluation périodique. Mais, de toute évidence, Karl Schiller avait réussi à faire partager ses vues à l'ensemble des députés allemands.

La Commission ne s'est pas laissée impressionner. Elle a exprimé clairement sa volonté de faire adopter par le Conseil le train de mesures anti-spéculatives qu'elle a élaborées. Très longuement, R. Barre a expliqué les raisons de la Commission, analysant pourquoi telle ou telle disposition n'est pas applicable. "La crise monétaire que traversent la Communauté et le monde occidental ne peut être dissociée des difficultés chroniques que connaît depuis plusieurs années le système monétaire international ... système miné dans ses profondeurs par le déficit massif et persistant de la balance des paiements des Etats-Unis et périodiquement agité à sa surface par les mouvements spéculatifs de capitaux, qu'amplifie le marché de l'euro-dollar".

Les mesures préconisées par la Commission présentent quatre avantages : (a) ne pas abdiquer devant la spéculation, à laquelle une réévaluation ou une fluctuation en hausse des taux de change accorde sans coup férir les profits espérés; (b) ne pas compromettre le développement du commerce international par l'incertitude des relations monétaires; (c) sauvegarder la capacité concurrentielle de la Communauté, c'est-à-dire les intérêts de ses industries, de ses agriculteurs, de ses travailleurs; (d) doter la Communauté des instruments d'une politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux, instruments sans lesquels la CEE en sera toujours réduite à corriger les conséquences des crises au lieu d'avoir les moyens de les prévenir.

Il faut bien reconnaître que "si les procédures de consultation communautaires ont été respectées, la concertation n'a pas abouti à définir une action communautaire, mais à prendre acte communautairement de mesures unilatérales et à en limiter l'incidence sur la Communauté". "S'il faut aujourd'hui s'abstenir de faire preuve d'un pessimisme systématique, il convient néanmoins d'éviter tout optimisme de commande. On ne doit pas se dissimuler en effet que non seulement l'Union économique et monétaire, mais le Marché Commun lui-même pourront être compromis si la fluctuation de certaines monnaies de la Communauté se prolongeait pendant une trop longue période. Dans ce cas, les faits eux-mêmes contraindraient à une révision profonde d'une organisation dont le fonctionnement suppose des taux de change fixes et stables, et provoqueraient cette dilution qu'à l'occasion de l'élargissement la Communauté avait jusqu'ici déclaré vouloir éviter".

De la crise peut sortir un bien. Raymond Barre s'en est déclaré convaincu. Une politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux donnerait le temps à la Communauté de coopérer - "ce qui n'exclut pas la fermeté" - à la remise en ordre du système monétaire international. Les autorités monétaires de tous les pays intéressés doivent parvenir à établir des méthodes de régulation satisfaisantes du marché des euro-dollars. Quant au déséquilibre de la balance américaine des paiements, "il est grand temps que soient examinés au sein des institutions monétaires internationales les moyens d'y faire face".



APRES LES ENTRETIENS POMPIDOU-HEATH.- La rencontre Pompidou-Heath, c'est pour la Grande-Bretagne et la France la fin d'une longue route, quelqu'en soit le résultat. La fin d'une longue route pour les Anglais. Du "debout l'Europe" de Churchill au "je choisirai toujours le grand large" du même Churchill, les vingt dernières années ont été pour la Grande Bretagne une longue suite de refus, d'hésitations. Avec son non à la CECA, son non du Marché Commun, Londres n'a guère donné de gages à ses partenaires du Continent.

Les premiers, les Conservateurs essayèrent de sauter le pas au début des années 60. Mais il faut croire qu'ils devaient sentir une opinion politique intérieure bien fragile. Et il faut reconnaître en tout état de cause qu'ils préféreraient encore, à l'époque, le "grand large" à l'Europe. Le constater n'est pas leur faire un procès. Puis vint le virage sur l'aile de Harold Wilson, tentant en 1966-67 de forcer la porte de la Communauté. Mais personne sur le continent n'avait grande confiance en la foi européenne du leader travailliste, et le second "veto" de la France fit moins de bruit que le précédent.

Le retour des conservateurs au pouvoir a été accueilli sur le Continent avec un certain soulagement. Les responsables britanniques ont aujourd'hui le sentiment - et ils n'ont probablement pas tort - qu'ils arrivent au point le plus favorable de leur marche vers la Communauté. L'opinion publique britannique n'est pas convaincue, c'est clair, de l'intérêt d'entrer dans le Marché Commun. Mais un accord "présentable" a une chance raisonnable d'être enteriné par les Communes. Ce fil très fin, Edward Heath l'a saisi le plus délicatement possible, et il espère pouvoir, avec beaucoup de précaution, dévider la bobine. Il peut en tout cas se dire avec une quasi certitude que si, pour une raison ou une autre, cette opération échoue, toute nouvelle tentative se trouvera définitivement exclue. Quel serait le gouvernement britannique qui aurait encore le courage - et surtout pour quel motif ? - de se jeter à l'eau. Pour la Grande-Bretagne, c'est donc maintenant ou jamais.

Pour la France aussi, la rencontre Heath-Pompidou est l'aboutissement de plusieurs années de politique européenne difficiles chargées de crise. Le seul "tort" de Paris, après tout, a été de vouloir une Europe européenne et, en même temps, une Europe qui ne se définisse que par l'accord de ses membres. Seule, elle est longtemps parvenue à équilibrer la puissance de ses partenaires portés à orienter la Communauté sur une voie qui ne convenait peut-être pas à ses structures politiques, à son passé, à sa psychologie. Car c'est finalement là que se situe le véritable problème européen.

Paris est donc parvenu à neutraliser la poussée vers le grand large, orchestrée par ses partenaires jusqu'au jour, en 1968, où l'on s'y aperçut que ce n'était plus possible parce que la puissance de l'Allemagne n'était plus seulement économique mais politique aussi. Ce fut alors un début d'ouverture sur la Grande-Bretagne, mais qui tourna court avec la malheureuse affaire Soames. Assez cu-

rieusement, on assista alors dans la Communauté à une convergence d'intérêts pourtant contradictoires quant au fond, apparemment en tout cas. Cinq pays ne voulaient plus progresser dans la construction européenne sans l'Angleterre, trois d'entre eux au moins (les Beneluxiens) à cause de la cruauté que leur inspirait le cinquième (Allemagne). La France pour sa part en arrivait à comprendre qu'elle ne réaliserait pas l'Europe européenne dont elle rêvait, ni aucune Europe d'ailleurs à laquelle elle puisse souhaiter participer si la Grande-Bretagne ne faisait pas le même choix qu'elle.

Aujourd'hui, nul n'imagine que la France, même si l'issue de la négociation ne lui convient pas, puisse opposer un troisième veto à la Grande-Bretagne. Toute la question est de savoir si Edward Heath et Georges Pompidou se sont clairement mis d'accord sur la structure intérieure et le rôle extérieur de la Communauté élargie. Auquel cas, l'élargissement du Marché Commun - qui de toute façon s'en trouvera transformé, et peut-être de façon sensible - pourra avoir des conséquences heureuses. Dans le cas contraire, il est bien évident que l'élargissement se réalisera, mais débouchera sur une zone tarifaire, sans vocation et sans esprit. Pour Paris, ce sera la fin du chemin car on ne saurait s'attendre à ce que les Français s'intéressent beaucoup à une organisation si différente de celle qu'ils ont imaginée. Certains pourraient dire qu'il s'agit là de la politique du pire; certainement pas. Le développement économique de la France serait assuré sans que pour autant elle soit conduite, politiquement, à des alliances qui ne lui conviendraient pas.

Il reste à souhaiter que le gouvernement britannique n'ait pas fait le même calcul rudimentaire que tel éditorialiste de l'Economist affirmant, dans une superbe méconnaissance des affaires européennes, que l'Allemagne est en train de supprimer les deux problèmes les plus gênants pour la Grande Bretagne : la politique agricole commune et l'Union monétaire. Cela signifierait simplement que la Grande Bretagne se joint à une zone tarifaire dont le degré préférentiel va d'ailleurs tendre vers zéro dans les années à venir. Quel avantage pourrait-elle tirer d'une telle opération ? La politique agricole commune vaut plus que des prix uniques, même s'ils sont élevés. L'Union économique et monétaire vaut plus qu'une entaille dans l'autonomie nationale, chacun l'a bien compris. On ne bâtira pas l'Europe uniquement sur des tarifs, ni sur des accords industriels entre entreprises, ni même sur une aspiration politique plus ou moins vague, de nature confédérale. L'Europe se construira sur des politiques communes contraignantes, car ce n'est qu'à partir d'un tissu de politiques communes que la coopération "à la carte" peut porter ses fruits. On ne saurait inverser l'ordre des facteurs sans se réserver de durs déboires.

LES RESERVES D'OR ET DE DEVISES DES SIX.- Les liquidités internationales des autorités monétaires des pays membres se sont accrues d'environ \$ 4 milliards au cours du premier trimestre 1971. Sur ce montant, \$ 585 millions proviennent de la seconde attribution

des droits de tirage spéciaux, le 1er janvier 1971, le solde étant presque exclusivement imputable à l'afflux de devises. Cet afflux s'est en effet notablement accentué depuis le début de l'année, par suite de la baisse des taux d'intérêt sur le marché de l'euro-dollar. Pour y mettre un frein, l'"Eximbank" et le Trésor américain ont, depuis janvier, effectué des emprunts sur ce marché pour un montant global de \$ 3 milliards.

LA CONJONCTURE EUROPEENNE.- La légère accélération du rythme d'expansion de la production industrielle observée dès la fin 1970 a persisté durant ces derniers mois. Certaines industries de biens d'investissement ont également bénéficié d'un nouvel essor de leur production. Enfin, la régression de la production sidérurgique a, d'une manière générale, fait place à une tendance à la stabilisation.

La reprise de la production a été très nette en France et en Allemagne. Le nombre d'immatriculation de nouvelles voitures particulières et commerciales y a augmenté respectivement de 16 et de 13 % par rapport à la même période de 1970. En Allemagne, on a pu observer en outre un accroissement sensible des inscriptions de commandes dans les industries productrices de biens d'investissement, vraisemblablement lié à la réduction de l'impôt sur les investissements - ramené de 6 à 4 % - ainsi qu'au rétablissement du système d'amortissement dégressif. En Italie, la production industrielle a témoigné d'une relative faiblesse jusqu'en février, mais paraît s'être redressée en mars, à en juger sur les résultats des enquêtes de conjoncture.

En ce qui concerne l'emploi, les tensions observées sur le marché dans la plupart des Etats membres ne se sont guère relâchées au début du printemps. Le nombre de personnes occupées a continué à augmenter et l'embauche de main d'oeuvre étrangère est restée importante. Sauf en Italie, le chômage ne s'est plus accru nulle part. Il a même accusé une faible régression en France. Toutefois, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a encore quelque peu diminué en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. L'Italie est le seul pays membre où le climat du marché de l'emploi soit resté défavorable. Le chômage y a légèrement augmenté sous l'effet de la tendance hésitante de la production dans certains secteurs, en particulier dans la construction et d'un climat social qui n'encourage guère l'investissement privé.

Quant à la hausse des prix à la consommation, elle s'est poursuivie à un rythme rapide dans tous les pays de la CEE. En comparaison annuelle, elle atteignait en mars 6,6% aux Pays-Bas, 4,8% au Luxembourg, 4,5% en Allemagne, 3,5% en Belgique et au mois de février 5,3 % en France et 4,9% en Italie. Il y a particulièrement lieu de se préoccuper de l'enchérissement considérable des produits industriels finis, imputable non seulement à des déséquilibres entre l'offre et la demande, mais aussi et surtout à l'augmentation des coûts salariaux dans l'industrie, d'une ampleur inconnue jusqu'à présent dans la Communauté. Au niveau de la production, aucune atténu-

tion de la tendance à la hausse n'est encore perceptible. Bon nombre de chefs d'entreprises s'attendent en outre à de nouvelles majorations de leurs prix de vente.

L'évolution des balances commerciales des pays de la Communauté est essentiellement caractérisée, pour le moment, par une forte divergence entre la balance française et celle de l'Allemagne. Tandis que l'excédent de ce dernier pays s'est amenuisé au cours des premiers mois de l'année par rapport au niveau élevé du dernier semestre 1970, la balance française s'est améliorée depuis l'automne en raison notamment du faible développement des importations. Le déficit de la balance commerciale s'est également réduit en Italie où la stagnation des importations est allée de pair avec l'évolution plus favorable des exportations. Il en a été de même aux Pays-Bas, dont les importations ont repris un rythme plus normal après la forte accélération observée vers la fin de 1970. Au total, la balance commerciale de la Communauté doit avoir été légèrement déficitaire en février.

PRISE DE POSITION DE M. SPINELLI A PROPOS DE LA CRISE MONÉTAIRE. - Dans une "déclaration" remise à la presse la semaine dernière, un membre de la Commission, M. Altiero Spinelli, a pris de façon très nette position à propos de la crise monétaire, prise de position qui s'adresse tant aux Etats membres qu'à sa propre institution, la Commission, ce qui est une procédure relativement peu utilisée.

"Il faut être conscient du fait que les difficultés créées par la crise monétaire ont rendu de plus en plus incertain l'avenir de l'Union économique et monétaire et le renforcement de la Communauté. Ce qui est arrivé n'est pas un accident de parcours ou une expression de mauvaise volonté de tel ou tel gouvernement. En effet, ce qui s'est passé a été le résultat inévitable des faiblesses des procédures de formation de décision qui sont à la base de la première étape de l'Union. Le processus de formation de la volonté politique reste entièrement national et, par conséquent, il est presque impossible de modifier au niveau communautaire une politique qui a déjà été établie dans les différents Etats membres".

" Il faut modifier la situation actuelle, où si la Commission propose et le Conseil décide, ce sont en fait les Etats membres qui disposent. Il faut que le processus de formation et de décision se situe effectivement au niveau européen, à l'intérieur de structures appropriées, ce qui doit se réaliser par la mise en place progressive d'un véritable gouvernement européen et par l'attribution au Parlement de pouvoirs effectifs de contrôle et de participation aux décisions et à l'élaboration de phases ultérieures de l'intégration".

" Même le succès des négociations d'adhésion, conclut M. Spinelli, perdrait beaucoup de sa signification parce que les nouveaux membres viendraient participer à une oeuvre de dislocation progressive engagée par les membres actuels".

LA PUBLICITE DES PRIX DU CHARBON ET DE L'ACIER.- Le Comité consultatif de la CECA vient de repousser à une faible majorité la proposition de la Commission tendant à modifier les règles d'application de l'art. 60 du Traité de Paris concernant la publicité des prix du charbon et de l'acier. Tout en restant fidèle à l'esprit et aux dispositions précises de l'art. 60, cette proposition vise à en adapter les dispositions d'application aux nouvelles conditions du marché en séparant l'interdiction des discriminations d'une part, et l'obligation de publier les prix d'autre part. Ne devraient plus être considérées comme transactions comparables - les seules pour lesquelles une discrimination est concevable - que les transactions conclues avec des acheteurs en concurrence entre eux et produisant des articles similaires ou analogues. En outre, pour les transactions non comparables, les producteurs seraient autorisés, dans certaines conditions, à appliquer des prix différenciés et ils ne seraient plus obligés de publier ces prix différenciés, notamment lorsque les acheteurs sont censés savoir de toute manière ce qui se passe sur le marché.

La majorité des membres du Comité consultatif a redouté les conséquences de ces dispositions sur la transparence du marché. La Commission, qui n'est pas tenue par le Traité de suivre l'avis du Comité consultatif, réexaminera la question à la lumière des arguments avancés par les producteurs, utilisateurs et négociants et les représentants des travailleurs.

LA TAXATION DU FUEL.- La proposition de la Commission en vue d'une harmonisation de la taxation du fuel a été sévèrement critiquée par le Parlement européen, qui lui reproche notamment de ne pas tenir compte suffisamment des incidences de l'harmonisation envisagée sur les recettes fiscales et de favoriser le fuel lourd par rapport au fuel léger. De fait, la Commission préconise, à l'issue d'une période de trois ans, une harmonisation des taxes sur le fuel lourd à \$ 2 la tonne au maximum, et pour le fuel léger, qui est principalement employé dans les foyers domestiques, une taxation de \$ 5 la tonne. Or, estiment la plupart des parlementaires, la taxation devrait être la même pour les deux sortes de fuel. La résolution adoptée propose donc une fourchette unique de \$ 2 à 5 valable pour le fuel lourd et pour le fuel léger.

UN AVIS DU CEEP SUR LA POLITIQUE ENERGETIQUE.- En matière de politique énergétique communautaire, l'absence quasi-totale de progrès contraste singulièrement avec le foisonnement des possibilités de solutions tout autant qu'avec les multiples événements qui ont affecté la tenue du marché mondial de l'énergie au cours des dernières années. Il faut donc un changement d'attitude rapide et la mise en oeuvre d'un dispositif approprié, permettant de satisfaire les exigences fondamentales du marché. Telle est la conclusion qui se dégage d'un avis sur la politique énergétique communautaire élaboré par le Centre Européen de l'Entreprise Publique (CEEP).

Cette organisation formule des propositions concrètes, et réalisables avec la coopération des entreprises, sur trois points :

- 1°) Une politique concertée d'approvisionnement permettant à la Communauté de peser de tout son poids économique dans la définition de relations satisfaisantes avec ses fournisseurs extérieurs d'énergie. A cet effet, la Communauté pourra d'ailleurs faire état des intérêts communs qui la lient aux pays exportateurs et aux entreprises internationales, à savoir notamment : le rôle prépondérant de son marché pour l'écoulement des produits énergétiques importés en provenance des pays tiers; le rôle des produits industriels de la Communauté pour les pays fournisseurs d'énergie, leur équipement et leur développement, etc . Pour le CEEP, l'absence à peu près totale de prise sur les événements qui caractérise la situation actuelle ne pourra plus continuer, et des initiatives précises et concrètes devront être prises à très court terme pour y remédier.

- 2°) La Communauté devra avoir à sa disposition une industrie et un appareil de distribution modernes, et à cet effet, il faudra promouvoir des sociétés communautaires travaillant dans ce secteur. Lors de l'octroi d'avantages à ces entreprises communautaires, il ne faudra nullement redouter le grief de discrimination à l'égard des entreprises internationales, dont l'importance pour l'approvisionnement énergétique de la Communauté ne saurait d'ailleurs être sous-estimée; en réalité, il s'agirait de créer des conditions de départ comparables permettant aux entreprises communautaires de se développer face au poids écrasant des entreprises internationales et des avantages financiers, techniques et fiscaux dont ces dernières bénéficient d'ores et déjà.

- 3°) Enfin, il faudra utiliser les multiples possibilités qui s'offrent en matière de coopération européenne ou multinationale entre entreprises énergétiques.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 14 - ASSURANCES - Belgique: HARBOR INSURANCE confie sa représentation à W. MORTELMANS & C°; COMMERCIAL ASSURANCE négocie la prise du contrôle de LES PROVINCES REUNIES.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Australie: La filiale à Melbourne de VOLKSWAGENWERK prend le montage des véhicules VOLVO. France: VOLVO installe une filiale de vente à St-Jean d'Ilac/Gironde; TOYOTA s'installe à Paris.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: KSW-WOHNBAU est à capital néerlandais. Belgique: DALAMI prend le contrôle d'ETERSOL PRODUCTS. France: Les intérêts de HOLDING RODIO dans SOLETANCHE-ENTREPRISE.
- P. 15 - CHIMIE - Allemagne: STP CORP. s'installe à Francfort. France: TARBAISE D'INDUSTRIE CHIMIQUE passe sous le contrôle de POLIET & CHAUSSON. Suisse: KOLL & SPITZ se défait de ses intérêts dans SIEGLE. URSS: HOECHST ouvre une succursale à Moscou.
- P. 16 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: A.T. KEARNEY & C° ouvre une succursale à Bruxelles; Association belgo-franco-américano-néerlandaise dans INTERNATIONAL EXECUTIVES BENELUX.
- P. 17 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: POPE DRAHT- & KABEL-HANDELS appartient à PHILIPS; CAI ALS & SÖNNER est à capital danois. Belgique: SPEED-O-PRINT BUSINESS MACHINES confie sa distribution à SCOTT CONTINENTAL; PRESTOLITE INTERNATIONAL ferme sa filiale de Bruxelles. Espagne: Constitution définitive de TORNADO-IBERICA. France: ETS ELECTRO SCHNEIDER est à capital allemand.
- P. 18 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ALVICO est à capital suisse; KAWASAKY HEAVEY INDUSTRIES conclut un accord de maintenance avec BLOHM & VOSS. Belgique: ANEMOTHERM s'installe à Bruxelles. Espagne: STEIN & ROUBAIX fait absorber BALTOGAR par sa filiale de Bilbao. France: Association ALLIS CHALMERS/PRECISION MECANIQUE LABINAL dans ACM FRANCE; STEINEMANN-FRANCE est à capital suisse; CIE DES COMPTEURS augmente son contrôle sur CONTINENTALE & GARNIER; Concentration au profit de CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER; RUDOLF ZIMMER ferme sa filiale de Sarreguemines. Italie: Association DEERE & C°/FIAT. Pays-Bas: CONOFLOW-SPRINKLER appartient à I.T.T. USA: MICROTURBO ouvre une succursale à New York.
- P. 21 - CUIR ET CHAUSSURE - Allemagne: Une fusion donnera naissance à HEIL & WAELIN. France: C.F. BALLY fait absorber quatre affaires par sa filiale de Paris.

- P. 21 - ELECTRONIQUE - Allemagne: TALLY CORP. s'installe à Francfort. Belgique: Association néerlande-américaine dans DATA APPLICATIONS INTERNATIONAL. France: M.B.P. DE FRANCE est filiale de HOESCH. Italie: SOLIDDEV ITALIA est filiale de SOLITRON DEVICES; S.P. ELETTRONICA passe sous le contrôle absolu de CARRIER. Pays-Bas: INDUSTRIAL ELECTRONICS & RESEARCH est filiale de GENERAL BINDING.
- P. 23 - ENGINEERING - Allemagne: FLUOR s'installe à Düsseldorf; et MESTEROM NEDERLAND à Cologne.
- P. 23 - FINANCE - Allemagne: LLOYDS BANK EUROPE installe une représentation à Francfort. Belgique: AMCAL INTERNATIONAL MANAGEMENT GROUP prend le contrôle d'INTRUST INVESTMENT SYSTEM. France: EXINDEC est filiale d'AUXILEX. Italie: Création de FINANZIARIA ITALO-ARABA. Luxembourg: EDSA HOLDING est à capital suisse. USA: BANQUE DE L'INDOCHINE ouvre un bureau à New York et y prépare la création d'une filiale.
- P. 25 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Expansion de LOHMANN & C°. Belgique: STANDARD FRUIT SALES ouvre une succursale à Bruxelles; Dissolution d'EUROPEAN MEAT & FOOD PRODUCTS. France: Association franco-britannique dans CHOCOLAT MENIER. Pays-Bas: ALBERT HEIJN prend le contrôle de GEBR. HOEVE'S BAKKERIJEN. Suisse: KAISER FINANZ est créée pour porter la majorité de KAISER'S KAFFEE GESCHÄFT.
- P. 26 - METALLURGIE - Allemagne: GRANGES réorganise sa filiale de Düsseldorf. France: ANC. ETS GROIGNARD passe sous le contrôle de ATELIERS TERRIN.
- P. 27 - PAPIER - Belgique: INTERMILLS augmente sa participation dans ENVELCO et se défait de ses intérêts dans PAPETERIES DE GASTUCHE. Italie: ENSO ITALIA est à capital finlandais. Pays-Bas: M. UBBENS PAPIERGROOTHANDEL passe sous le contrôle de BÜHRMANN-TETTERODE; Suspension des négociations VAN GELDER & ZONEN/KON. NED. PAPIERFABRIEK. Suisse: GELDERLAND TIELENS PAPIERFABRIEKEN s'installe à Bâle.
- P. 28 - PETROLE - Allemagne: OCCIDENTAL PETROLEUM fusionne quatre filiales au sein d'une nouvelle affaire à Düsseldorf.
- P. 28 - PHARMACIE - Autriche: SEROPLAS est à capital allemand. Belgique: O'NEILL INTERNATIONAL SALES ouvre une succursale à Bruxelles.
- P. 29 - PLASTIQUES - Allemagne: Création de CIBA-GEIGY KUNSTSTOFF. Belgique: MIMIPLAST est filiale de VERLICA MOMIGNIES. France: REYNOLDS METALS prend le contrôle d'AIPAC-FRANCE; Association SAINT-GOBAIN CARNAUD/TECHNI-PLASTE/SICOPAL dans GISPAC. Pays-Bas: NED. STAATSMIJNEN reprend le département "plastiques" de HEIJMEIJER.



- P. 30 - PUBLICITE - France: Association franco-belge dans INTERNATIONAL AFFICHE FILM; INTER-PLANS-PUBLI-SERVICE prend le contrôle de NOUVELLE D'AFFICHAGE & DE PUBLICITE.
- P. 30 - TEXTILES - Allemagne: ROYAL PICARDIE FIEXIEREINLAGEN est filiale de LAINIERE DE PICARDIE. Belgique: PHRIX-WERKE ferme sa succursale de Bruxelles. France: LEVI STRAUSS & C° s'installe à Lille. Italie: LA LAINIERE DE ROUBAIX ferme STA ITALO-FRANCESE MAGLIERA & ABBIGLIAMENTO. Pays-Bas: Accord POMPADOUR TEXTILWERKE GISELHER MENGE/IDUNA CORSET INDUSTRIE. USA: Développement de DOW BADISCHE.
- P. 32 - TOURISME - SKYWAY est filiale de WAGONS-LITS.
- P. 32 - TRANSPORTS - Allemagne: CARL PRESSER devient filiale de FRANZ HANIEL & CIE. Belgique: Association américano-belge dans POMAIR. France: Création de AIR COTE BASQUE. Pays-Bas: Association néerlandobo-belgo-franco-allemande dans CONTAINER CLEANING INTERNATIONAL.
-

ASSURANCES

(614/14) Membre du groupe bancaire UNIONAMERICA INC. (Los Angeles/Cal.) à travers la compagnie SWETT & CRAWFORD C°, la compagnie HARBOR INSURANCE C° (Los Angeles) a confié sa représentation en Belgique à son homologue de Bruxelles W. MORTELMANS & C° SA.

Celle-ci représente déjà les compagnies britanniques THE DOMINION INSURANCE C° LTD d'Edimburg (cf. n° 454 p.20), THE WORLD MARINE & GENERAL INSURANCE C° LTD, THE BRITISH LAW INSURANCE C° LTD, LONDON & SCOTTISH ASSURANCE CORP. LTD (toutes à Londres), etc...

(614/14) Les négociations menées récemment en Belgique (cf. n° 603 p.12) par le groupe de Londres COMMERCIAL ASSURANCE C° LTD (cf. n° 613 p.18) en vue d'y renforcer ses intérêts ont abouti à une offre publique - lancée par l'intermédiaire de la compagnie KLEINWORT, BENSON (EUROPE) SA (Bruxelles) - pour la prise du contrôle (à 76 % au moins) de la compagnie d'assurances générales et vie SA LES PROVINCES REUNIES (Bruxelles) au capital de FB. 50 millions.

AUTOMOBILE

(614/14) Déjà présent chez les Six avec deux filiales de distribution, l'une à Cologne (DEUTSCHE TOYOTA VERTRIEB GmbH & C° KG), l'autre à Rome (TOYOTA ITALIANA Srl), le constructeur TOYOTA MOTOR C° LTD de Tokyo (cf. n° 558 p.18) l'est désormais aussi à Paris avec la STE D'IMPORTATION & DE DISTRIBUTION DES AUTOMOBILES TOYOTA-SIDAT SA (capital de F. 250.000), que préside M. Charles de Vriès et dirige M. François de Vriès.

TOYOTA négocie par ailleurs l'acquisition à la compagnie allemande AUDI NSU AUTO UNION GmbH (groupe VOLKSWAGEN WERK AG de Wolfsburg - cf. n° 612 p.15) de la licence du moteur rotatif "Wankel", ce qui lui permettrait de fabriquer ce moteur en série en collaboration avec le groupe TOYO KOGYO C° LTD, déjà licencié.

(614/14) Le groupe suédois d'automobile et mécanique lourde A/B VOLVO de Göteborg (cf. n° 604 p.14) négocie avec la filiale industrielle MOTOR PRODUCERS LTD (Melbourne) du groupe de Wolfsburg VOLKSWAGENWERK AG (cf. supra) un accord de coopération portant sur le montage de ses propres modèles en Australie.

Par ailleurs, la filiale française VOLVO BOLINDERS SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 601 p.23) a poursuivi l'implantation de son réseau commercial en créant une filiale à St-Jean d'Ilac/Gironde (avec succursale à Bordeaux), VOLVO AQUITAINE SA (capital de F. 100.000), présidée par M. Gilbert Girardot, et venant s'ajouter à VOLVO LANGUEDOC SA et VOLVO BOLINDERS SUD SA (Toulouse), VOLVO PENTA FRANCE SA (Les Mureaux/Yvelines), VOLVO BOLINDERS PROVENCE SA (Marseille), VOLVO RHONE ALPES SA (Vénissieux/Rhône), etc...

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(614/15) Affiliée à Zurich au groupe italien de consolidation des sols ING. GIOVANNI RODIO & C°-IMPRESA COSTRUZIONI SPECIALI SpA de Casalmajocco/Milano (cf. n° 520 p.30), la compagnie de portefeuille HOLDING RODIO AG (cf. n° 513 p.18) a participé pour 10 % à la création à Paris de la société SOLETANCHE-ENTREPRISE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Ernest Ischy. Spécialisée dans l'étude et la réalisation d'ouvrages terrestres, fluviaux et maritimes (barrages, adductions d'eau, appontements, etc...), celle-ci est contrôlée par l'entreprise SOLETANCHE SA de Paris (qu'anime M. E. Ischy) et sa filiale IGEBE Sc (capital de F. 30 millions).

HOLDING RODIO, actionnaire minoritaire de SOLETANCHE, partage avec celle-ci le contrôle de trois autres affaires à Paris, LOCASOL SA, ORDISOR SA et SOCOSOR Sarl. Les principales autres filiales en France de SOLETANCHE sont la société de forage pétrolier FORASOL SA (Paris) - affiliée pour 26 % au groupe UNION INDUSTRIELLE BLANZY-OUEST SA (cf. n° 591 p.45) - SAMSOL Sarl, SOLEXPERT INTERNATIONAL (Paris) et CERNEF Sarl (Montereau/S. & M.).

(614/15) Membre du groupe de Paris ETERNIT SA, l'entreprise de revêtements de sols, murs et plafonds DALAMI-STE DES DALLES & PRODUITS AMIANTES SA de Vernouillet/Yvelines (cf. n° 605 p.17) a repris à son homologue belge FADEMAC-LA FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION SA de Schoonaarde (affiliée à ETERNIT SA de Kapelle-op-den-Bos - cf. n° 594 p.15) son contrôle à 95 % sur la société ETERSOL PRODUCTS SA de Schoonaarde (cf. n° 563 p.17).

FADEMAC, qui compte parmi ses actionnaires les groupes MARLEY TILF (HOLDING) C° LTD de Sevenoaks/Kent (cf. n° 613 p.19) et JOHNS MANVILLE CORP. de New York (cf. n° 606 p.15), est associée à DALAMI au sein des firmes DALAMI ESPANOLA SA et FIBROPLAST N.V. (Bruxelles).

(614/15) Des intérêts néerlandais portés par MM. H. Krumbach et P. Sigmund (Heerlen) ont été à l'origine à Sinnerstorf/Cologne de l'entreprise de construction et promotion immobilière KSW-WOHNBAU GmbH (capital de DM. 21.000).

CHIMIE

(614/15) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. n° 613 p.36) s'apprête à ouvrir à Moscou une représentation permanente, compétente également pour les activités promotionnelles de ses filiales KALLE AG de Wiesbaden (cf. n° 561 p.29) dans le domaine des plastiques, et FRIEDRICH UHDE GmbH de Dortmund (cf. n° 584 p.23) dans celui de l'engineering chimique.

(614/16) Filiale du groupe de New York STUDEBAKER-WORTHINGTON INC. (cf. n° 612 p.16), l'entreprise d'additifs chimiques et lubrifiants pour moteurs (notamment automobiles) STP CORP. de Des Plaines/Ill. (cf. n° 611 p.19) a enrichi ses intérêts chez les Six avec la création à Francfort de la société de vente STP CORP. (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 100.000), que préside M. Anthony Granatelli.

La fondatrice a pris pied fin 1970 à Milan en s'assurant le contrôle - à travers une nouvelle filiale, STP ITALIA SpA (cf. n° 583 p.39) - de la firme CEOM SpA. Dernièrement, elle a fondé à Bruxelles la STP EUROPA SA, en association avec ses filiales PENRAY C° et X-LABORATORIES INC. (Elk Grove/Ill.), PYROIL C° INC. (Wilmington/Del.), STP INTERNATIONAL INC. et MEDIA BUYERS INC.

(614/16) La compagnie CHEMISCHE FABRIK & FARBWERKE DR. KOLL & SPITZ GmbH de Cologne (cf. n° 518 p.21) a cédé à la compagnie suisse STELLA SA (Vernier) sa participation minoritaire à Zurich dans la société SIEGLE GmbH, chargée de la distribution en Suisse de pigments, vernis et laques de l'entreprise G. SIEGLE & C° GmbH de Stuttgart-Feuerbach (cf. n° 570 p.20).

Celle-ci, passée fin 1970 sous le contrôle de la filiale WINTERSHALL AG (Celle) - à travers le holding CHEMIKALIEN AG de Francfort (cf. n° 514 p.15) - du groupe B.A.S.F. -BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG (Ludwigshafen), contrôle notamment l'entreprise d'Apeldoorn REMMERT HOLLAND N.V., majoritaire dans SIEGLE de Zurich (cf. n° 560 p.23).

(614/16) Affilié pour 22 % à la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA - cf. n° 613 p.40), le groupe de matériaux de construction POLIET & CHAUSSON SA de Paris (cf. n° 610 p.16) négocie la prise du contrôle à 80 % de la STE TARBAISE D'INDUSTRIE CHIMIQUE SA (Ibos/Htes Pyrénées) au capital de F. 550.000. Présidée par M. Lech Gorecki, son fondateur, celle-ci, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 20 millions, emploie une centaine de personnes à la production de colles et adhésifs pour le bâtiment, produits de ragréage et de lissage des sols et enduits pour le revêtement des murs.

Dans le secteur des enduits de parement, POLIET & CHAUSSON avait déjà une filiale à 91,3 %, CIMENTS DE PARIS SA, à laquelle elle a récemment fait apport de son usine de Gournay-sur-Marne/Seine-St-Denis et dont le chiffre d'affaires s'est élevé à F. 32 millions en 1970.

## CONSEIL ET ORGANISATION

(614/16) La firme d'organisation-conseil A.T. KEARNEY & C° INC. de Chicago/Ill. (cf. n° 436 p.37) a renforcé son implantation chez les Six avec l'ouverture à Bruxelles d'une succursale dont M. Arthur L. Kelly sera directeur.

La fondatrice possède trois filiales sous son nom à Düsseldorf, Puteaux/Hts-de-Seine et Milan. En Grande-Bretagne, ses intérêts sont portés par les filiales A.T. KEARNEY LTD (Londres) et NORCROSS & PARTNERS LTD de Londres et Birmingham (acquise en 1969).

(614/17) Des intérêts belges portés par M. Pierre Goffaux (Kinshasa/Congo) pour 45,9 %, français portés par M. & Mme M. Hartpence (Paris) pour 29 %, américains portés par MM. W.F. Grell (Lasne-Chapelle-Saint-Lambert/Belgique), H.E. Gilbert (Palm Beach/Fla.), J.R. Dugan (Southport/Con.) et D.E. Mae-Coul (demeurant à Nice/France) pour 22,1 % ensemble, et néerlandais portés par M. Franz de Hartog (Hilversum) pour 3 % ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de prestations de services administratifs, commerciaux, financiers, etc... INTERNATIONAL EXECUTIVES BENELUX SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Pierre Goffaux et dirige M. J. Luteraan.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE
-------------------------

(614/17) Les intérêts en République Fédérale du groupe N.V. PHILIPS GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 613 p.27) se sont enrichis à Mönchengladbach de la société POPE DRAHT- & KABEL-HANDELS GmbH (capital de DM. 40.000), chargée, sous la direction de M. Peter C. Heuvelings, de la distribution des câbles et conducteurs électriques de la filiale POPE'S DRAAD- & LAMPENFABRIEKEN N.V. (Venlo).

(614/17) La compagnie d'appareils électroménagers (aspirateurs et ciréuses) TORNADO-FRANCE SA de Paris (cf. n° 607 p.19) a définitivement installé à Madrid sa filiale (51 %) commerciale TORNADO-IBERICA SA (capital de Ptas 3 millions).

Financièrement indépendante de son homologue de Bâle TORNADO AG, la fondatrice s'est récemment assurée le contrôle : 1) à Milan de l'entreprise de la branche ROXOR SpA (51 %); 2) en France de la firme de pièces en plastique moulé MARTIN-PLASTIQUES SA de Lyon, avec usine à Bourg-Argental/Loire (51 %) ainsi que de l'entreprise d'installations sanitaires et thermiques pour le bâtiment CERSOT & BARDANOUVE SA de Charenton/Val-de-Marne (66,6 %) - cette dernière, qui dispose d'une filiale à Bad Godesberg/RFA, ayant élevé son capital à F. 1,5 million.

(614/17) Pour le compte de sa Division SCOTT GRAPHICS INTERNATIONAL, la filiale belge SCOTT CONTINENTAL SA (Duffel) du groupe de Philadelphie SCOTT PAPER C° (cf. n° 551 p.36) a acquis de l'entreprise de Chicago SPEED-O-PRINT BUSINESS MACHINES CORP. (qu'anime M. Abe Samuels) les droits de distribution de ses appareils de reproduction et photocopie pour le monde entier - à l'exclusion des Etats-Unis et du Canada, du ressort de la filiale S.O.P. BUSINESS MACHINES CORP. LTD (Toronto).

(614/18) L'entreprise danoise de machines automatiques à jetons pour le lavage du linge CAI ALS & SØNNER (Copenhague) a pris pied en République Fédérale avec l'installation à Flensburg d'une filiale commerciale, CAI ALS & SØNNER & C<sup>o</sup> OHG, dirigée par MM. P.H. Als et J.H. Als (Sundby).

(614/18) Des intérêts allemands portés par M. E. Schneider ont été à l'origine en France (Forbach) de la firme de négoce d'articles électriques, électroménagers et de lustrerie ETS ELECTRO SCHNEIDER Sarl (capital de F. 60.000), que gère son fondateur.

(614/18) Membre du groupe ELTRA CORP. de Brooklynn/ N.J. (cf. n° 570 p.25), l'entreprise d'appareillages électriques pour automobile (batteries, démarreurs, régulateurs, etc...) PRESTOLITE INTERNATIONAL CORP. de Toledo/ Ohio (cf. n° 383 p.18) a mis fin aux activités de sa filiale de Bruxelles PRESTOLITE INTERNATIONAL OF EUROPE SA, et en a confié la liquidation à M. Edward Van Rijswijk.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(614/18) Les liens unissant l'entreprise française PRECISION MECANIQUE LABINAL SA de St-Ouen/Seine-St-Denis (cf. n° 595 p.26) et la compagnie américaine ALLIS CHALMERS CORP. (anc. ALLIS CHALMERS MANUFACTURING C<sup>o</sup>) de Milwaukee/Wisc. (cf. n° 607 p.20) ont été renforcés avec la création à Paris d'une filiale paritaire, ACM FRANCE Sarl (capital de F. 2 millions). Gérée par M. Jean-Noël Maunoury et dirigée par M. Pierre Chambard, celle-ci commercialisera les matériels de manutention fabriqués par la société de Paris ALLIS CHALMERS FRANCE SA (qui porte la participation américaine dans la nouvelle affaire), par la compagnie-mère de Milwaukee ainsi que par la Division "Manulab" du partenaire français.

LABINAL a dernièrement fondé, à parité avec ALLIS CHALMERS FRANCE, l'entreprise SOMANUT Sarl (capital de F. 1,1 million) et elle a fait apport de son Département "Manutention roulante" à cette affaire, qui est liée par ailleurs par des accords technico-commerciaux avec le groupe de Londres ACROW (ENGINEERS) LTD (cf. n° 607 p.26) - lequel a, de ce fait, procédé à la dissolution anticipée de sa filiale ACROW FRANCE SA (Paris).

(614/18) Spécialisée en France dans l'étude et la construction de turbines à gaz de démarrage et de servitude - son modèle "Emeraude" lance les réacteurs "Olympus" du "Concorde" - la compagnie MICROTURBO SA (Toulouse) a ouvert une succursale à New York.

(614/19) Les intérêts aux Pays-Bas du groupe I.T.T. - INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. n° 610 p.22) ont été élargis grâce à la création à Dordrecht de la société CONOFLOW-SPRINKLER N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Bruce R. Hodges (Providence/R.I.) et spécialisée dans les matériels de régulation des fluides.

La nouvelle affaire est sous le contrôle direct de l'entreprise CONOFLOW EURO-PA N.V. (Dordrecht, anc. Ede-Gelderland), elle-même filiale de la compagnie GRINNEL CORP. de Providence/R.I. (cf. n° 449 p.22), passée fin 1969 sous le contrôle absolu d'ITT.

(614/19) Les groupes DEERE & C° de Moline/Ill. (cf. n° 536 p.27) et FIAT SpA de Turin (cf. n° 622 p.38) sont convenus de rassembler au sein d'une filiale paritaire leurs intérêts respectifs dans les domaines du machinisme agricole et des matériels de travaux publics en République Fédérale (2 usines), France (4 usines), et Italie (3 usines), où ils occupent ensemble plus de 10.000 personnes.

Le partenaire américain, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de \$ 863,4 millions en matériels agricoles, ne possède pas d'intérêts industriels en Italie mais une filiale commerciale, JOHN DEERE ITALIA SpA (Milan); il exploite trois usines en France (Saran, Senonches/E. & L. et Are-lez-Gray/Hte Saône) par l'intermédiaire des filiales CIE FRANCAISE JOHN DEERE SA et JOHN DEERE SA (Fleury-les-Aubray/Loiret), ainsi que deux en République Fédérale (Mannheim et Zweibrücken) par l'intermédiaire de JOHN DEERE LANZ VERWALTUNGS AG (anc. HEINRICH LANZ, reprise en 1956 - cf. n° 514 p.25).

De son côté, le partenaire italien exploite trois usines en Italie, à Modène, Lecce et Turin (56 % du marché) et une en France (10 % du marché), celle-ci par l'intermédiaire de la Division SOMECA de Bourbon-Lancy (cf. n° 190 p.27) de la filiale de Paris F.F. SA (cf. n° 582 p.29) - liée par ailleurs depuis 1970 (cf. n° 564 p.23) par des accords de distribution sur le marché français avec ALLIS CHALMERS (cf. supra).

(614/19) Membre en Espagne du groupe métallurgique et mécanique STEIN & ROUBAIX SA de Paris (cf. n° 612 p.14), la société STEIN & ROUBAIX ESPANOLA SA (Bilbao) a négocié l'absorption de l'entreprise de climatisation et traitement des surfaces BALTOGAR SA (Luchana-Baracaldo) et est devenue de ce fait licenciée de la compagnie allemande OTTO DURR KG de Stuttgart - affiliée pour 35,3 % au groupe de Paris TUNZINI AMELIORAIR SA (cf. n° 613 p.27) - en matière d'installations pour le traitement des surfaces.

(614/19) La représentation en France des appareils de ventilation industrielle de la firme allemande GES. FÜR ANGEWANDTE LUFTECHNIK mbH & C° KG (Korschenbroich) sera désormais du ressort d'une nouvelle affaire à Paris, G.A.F. FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), gérée par M. R. Gerzat.

(614/20) La firme française d'appareils de ventilation et conditionnement d'air ANEMOTHERM SA de Vanves/Hts de Seine (cf. n° 489 p.30) s'est donnée une filiale commerciale à Ixelles-Bruxelles, ANEMOTHERM BELGIUM SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Roger Monty et dirige M. Achille van Beveren.

(614/20) L'entreprise suisse de machines pour le travail du bois ULRICH STEINEMANN AG (St-Gall) s'est donnée une filiale commerciale et de gestion de brevets en France, STEINEMANN-FRANCE SA (Rungis/Val-de-Marne) au capital de F. 100.000, que préside M. Pierre Chahine et où elle est associée 54/46 avec son représentant WINTER SA de Paris (cf. n° 563 p.24).

(614/20) Membre à Paris du groupe SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 613 p.29), la CIE DES COMPTEURS SA a porté de 50 à 75 % sa participation dans l'entreprise de compteurs de gaz et d'électricité CONTINENTALE & GARNIER SA de Paris (cf. n° 577 p.37).

Au capital de F. 13 millions et présidée par M. Emmanuel André-Martin, celle-ci, qui emploie un millier de personnes dans ses usines de Colombes/Hts-de-Seine et Lyon, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 56,4 millions.

(614/20) Spécialiste à Lausanne de représentation de matériels industriels, la société ALVICO SA a installé à Bonn-Bad Godesberg une filiale sous son nom (capital de DM. 20.000), qui, dirigée par M. Victor Schweizer, se consacrera plus particulièrement aux équipements électrométallurgiques et pétrochimiques.

(614/20) Un accord de coopération réciproque et d'échanges spécifiques de brevets et know how a été négocié entre le groupe de mécanique lourde et moteurs marins KAWASAKI HEAVEY INDUSTRIES LTD de Kobé (cf. n° 594 p.19) et le chantier naval BLOHM & VOSS AG de Hambourg (cf. n° 584 p.36).

Ce dernier, affilié (12,5 %) au groupe SIEMENS AG (cf. n° 612 p.27), est contrôlé depuis peu à 64,7 % par le groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG (cf. n° 612 p.34).

(614/20) Le groupe mécanique suisse GEBR. SULZER AG de Winterthur (cf. n° 595 p.23) a rationalisé ses intérêts directs en France au profit de sa filiale STE CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER SA (Courbevoie/Hts-de-Seine), qui a porté son capital à F. 7,6 millions pour avoir absorbé sa filiale STE DE CONSTRUCTION POUR CHAUFFAGE CENTRAL SA de Paris (actifs de F. 2,4 millions).



(614/21) Spécialisée dans la fabrication, l'installation et le montage de brûleurs à mazout, l'entreprise allemande RUDOLF ZIMMER GmbH (Bischisheim) a mis fin aux activités de sa filiale française RUDOLF ZIMMER Sarl (Sarreguemines) au capital de F. 10.000.

CUIR ET CHAUSSURE

(614/21) Le groupe d'articles chaussants C.F. BALLY AG de Zurich (cf. n° 239 p.29) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France au profit de sa filiale de Paris STE COMMERCIALE DES CHAUSSURES BALLY SA : après avoir absorbé ses sociétés-soeurs STE IMMOBILIERE REGINA SA (Paris), BALLY-MOULINS SA (Moulins/Allier), BALLY LYON SA (Lyon) et BALLY CHAMBERY SA (Chambéry/Savoie), celle-ci a porté son capital à F. 31,1 millions.

Le groupe suisse, qui dispose de deux autres filiales en France - STE IMMOBILIERE HOLGINA SA (Lyon) et MANUFACTURE DE FORMES SA (Morstel/Isère) - est fortement implanté à l'étranger avec des filiales en Belgique (2), République Fédérale (2), Grande-Bretagne (4), Danemark (1), Autriche (2), Norvège (1), USA (8), Amérique du Sud (Buenos Aires et Rio-de-Janeiro) et Canada (2).

(614/21) La firme allemande de peaux, cuirs et articles similaires HEYL'SCHE LEDERWERKE LIEBENAU VORM. C. HEYL WERK LIEBENAU AG de Worms (cf. n° 526 p.16) négocie par offre publique la prise du contrôle absolu de son affiliée (27 %) de Lahr/Schwarzwald EMIL WAELDIN LEDERFABRIK AG (cf. n° 480 p.20), avec qui elle envisage de fusionner en se transformant en HEIL & WAELDIN AG.

Le nouveau groupe ainsi formé occupera plus de 750 personnes (dont 350 à Lahr) et réalisera un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 40 millions. Ses principales filiales seront EIN- & VERKAUFSGESELLSCHAFT HEYL-LIEBENAU-WAELDIN mbH de Lahr (100 %), CONCERIA BADENIA ITALIANA C.B.J. Spa de Varese (100 %), ESPELLIMPORT Srl de Milan (50 %) et HEYL-LIEBENAU-WAELDIN CORP. de New York (100 %).

ELECTRONIQUE

(614/21) Distribué jusqu'ici sur le marché italien par la firme ROMAGNOLI ELETTRONICA (Livourne), le groupe de semi-conducteurs et composants électroniques SOLITRON DEVICES INC. (Tappan/N.Y.) a constitué à Segrate/Milano la société commerciale SOLIDEV ITALIA Srl (capital de Li. 5 millions), que dirige M. Howard Luis.

En Europe, la fondatrice, qui a repris en 1970 la Division "Semi-conducteurs" du groupe UNION CARBIDE CORP., était déjà présente au Royaume-Uni avec la filiale SOLIDEV LTD (Bromley/Kent) ainsi qu'en Suisse avec SOLIDEV HOLDING SA (Chiasso) - laquelle est majoritaire dans la nouvelle filiale italienne.

(614/22) Représentée jusqu'ici en République Fédérale par les firmes DATIC-MASCHINEN VERTRIEB GmbH (Bochum) et TECHNICAL MEASUREMENT CORP. GmbH (Francfort) notamment, la firme d'équipements électroniques pour télécommunications, téléimprimantes et matériels de lecture pour ordinateurs TALLY CORP. de Seattle/Wash. (cf. n° 567 p.31) y a confié son expansion commerciale à sa filiale de Londres TALLY EUROPE LTD.

Celle-ci a en conséquence créé à Francfort la société TALLY GmbH (capital de DM. 100.000), et en a confié la direction à MM. Leslie A. Larsen (Reading) et Horst Mader (Francfort).

(614/22) Le groupe CARRIER CORP. de Syracuse/N.Y. (cf. n° 609 p.24) a négocié la reprise au groupe INDUSTRIE PIRELLI SpA (cf. n° 609 p.34) du contrôle à 60 % de la firme de potentiomètres et instruments électroniques de mesure linéaire et contrôle S.P. ELETTRONICA SpA de Milan (cf. n° 603 p.19), dont il sera ainsi le seul propriétaire.

Créée en 1962 (cf. n° 172 p.21), la firme de Milan, licenciée de la Division SPECTROL ELECTRONICS CORP. (La Puente/Cal.) du groupe CARRIER, réalise avec son usine de Pero un chiffre d'affaires annuel de Li. 2 milliards environ.

(614/22) Spécialiste de machines de bureau (à relier, plastifier, etc...) et équipements électroniques, la compagnie GENERAL BINDING CORP. de Northbrook/Ill. (cf. n° 579 p.26) a élargi ses intérêts aux Pays-Bas avec la création à Hoofddorp de la société INDUSTRIAL ELECTRONICS & RESEARCH N.V. (capital de Fl. 20.000), placée sous le contrôle direct de la filiale GENERAL BINDING NEDERLAND N.V. (Haarlemmermeer).

(614/22) Le groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 612 p.16) a installé à Paris une affaire de software, programmation, calcul électronique et exécution de séminaires scientifiques et en informatique, M.B.P. DE FRANCE Sarl (capital de F. 100.000). Avec pour gérant M. Rudolf Lewandowski (Dortmund), celle-ci est directement contrôlée par le holding INDUSTRIEWERTE AG de Dortmund (cf. n° 494 p.24) et sa filiale MATEMATISCHER BERATUNGS- & PROGRAMMIERUNGSDIENST GmbH (majoritaire).

(614/22) Des intérêts néerlandais portés par MM. C.O. Simpson (Eerbeek) et D.J. Lockey (Apeldoorn) pour 26,4 % chacun, M. J.C. Miller (résidant à Palos Verdes Estates/Cal.) pour 20 %, R.D. Burnell (résidant à San Diego/Cal.) pour 17,5 %, H.P. Kornstein (résidant à Londres) pour 7,5 % et S.D. Stubbe (résidant à San Diego/Cal.) pour 2 % ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de software DATA APPLICATION INTERNATIONAL SA (capital de FB. 250.000).

ENGINEERING

(614/23) Le groupe d'engineering chimique, pétrolier, pétrochimique et gazier FLUOR CORP. de Los Angeles (cf. n° 612 p.28) s'est donné une filiale commerciale à Düsseldorf, FLUOR GmbH.

Représenté dans le pays jusqu'en 1969 par une affiliée à Bonn-Bad Godesberg, BONNER & MOORE ASSOCIATES GmbH (cf. n° 526 p.18), FLUOR avait constitué fin 1966 une filiale sous son nom à Francfort (cf. n° 451 p.22), dissoute depuis. Le groupe a récemment renforcé ses intérêts chez les Six - une filiale à Haarlem - en installant une filiale à Paris.

(614/23) La firme d'engineering général et architecture industrielle MESTEROM NEDERLAND N.V. (Beek/Limburg) a formé une filiale à Cologne, MESTEROM DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 60.000), gérée par son propre directeur M. Henricus P. Mesterom.

FINANCE

(614/23) Filiale absolue de la nouvelle LLOYDS & BOLSA INTERNATIONAL BANK LTD de Londres (anc. BANK OF LONDON & SOUTH AMERICA LTD - cf. n° 553 p.31), la LLOYDS BANK EUROPE LTD de Londres (cf. n° 599 p.26) a ouvert une représentation permanente à Francfort.

Cette banque a été dernièrement apportée par la LLOYDS BANK LTD, dont elle était filiale absolue, à la BANK OF LONDON & SOUTH AMERICA-BOLSA LTD - où la participation de LLOYDS BANK est passée de ce fait de 25,3 % à 51,2 %. Elle possède sur le Continent de nombreuses succursales en France (Paris, Lille, Le Havre, Biarritz, Bordeaux, Nice, Roubaix, etc...) ainsi que deux en Suisse (Genève et Zurich), et elle y a également plusieurs filiales : LLOYDS BANK (CANNES) SA (Cannes/A.M.), LLOYDS BANK (BELGIUM) SA (Bruxelles et Anvers), ARNOLD GILISSEN'S BANK N.V. (Amsterdam), BAX BANK N.V. (La Haye), EFFECTENKANTOOR JONKER & ZN. N.V. (Amsterdam), etc...

Présidée par M. George Taylor, auquel succèdera en octobre 1971 M. Donald Carroll, LLOYDS & BOLSA INTERNATIONAL (capital émis de £ 39,8 millions) est affiliée pour 12,6 % à la filiale MELLON INTERNATIONAL BANK du groupe de Pittsburgh MELLON NATIONAL BANK & TRUST C° (cf. n° 415 p.29), qui a option pour y porter sa participation à 19,24 % d'ici 1984. En dehors des intérêts qu'elle tient de LLOYDS BANK EUROPE, elle possède plus d'une centaine de filiales ou affiliées à l'étranger, et notamment chez les Six une participation substantielle à Paris dans la BANQUE WORMS SA (anc. BANQUE WORMS & CIE SA - cf. n° 610 p.17) ainsi que le contrôle indirect à Anvers de la société de confirmation BALFOUR WILLIAMSON (BELGIUM) SA (cf. n° 415 p.29).

(614/24) La BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. n° 612 p.29), après avoir cédé sa participation de 33,3 % dans la FRENCH AMERICAN BANKING CORP. (New York) à la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 612 p.30), a ouvert à New York un bureau de représentation commerciale et financière et y prépare la création d'une filiale (Investment Bank).

(614/24) Une compagnie financière et de portefeuille italo-arabe du nom de SO.FIN.I.A. -STA FINANZIARIA ITALO-ARABA SpA (capital autorisé de Li. 100 millions) a été créée à Rome sous la présidence de M. Antonio Cerrito et avec MM. Peter McNeill et Massimo Valentini pour administrateurs.

(614/24) Filiale de portefeuille du groupe BANQUE ROTH-SCHILD SA (cf. n° 613 p.31), la compagnie AUXILEX-STE AUXILIAIRE POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE & DU COMMERCE SA (Paris) s'est donnée une filiale à même vocation, EXINDEC-CIE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE & LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL SA (capital de F. 100.000), que préside M. Bernard Desforges.

AUXILEX a récemment participé pour 80 % à la création à Paris de la firme d'éditions musicales KINNEY-FILIPACCHI MUSIC SA (capital de F. 490.000), en association pour le solde avec la compagnie LES NOUVELLES EDITIONS MUSICALES MODERNES-N.E.M.M. SA (groupe "FILIPACCHI" - cf. n° 561 p.27). Sa participation y sera reprise par la compagnie KINNEY MUSIC INTERNATIONAL INC. de New York (groupe KINNEY NATIONAL SERVICE INC. - cf. n° 613 p.26).

(614/24) Constituée fin 1967 à Bruxelles par la société fiduciaire suisse INTRUST INVESTMENT SYSTEM AG de Zug (cf. n° 438 p.30), la société d'investissements immobiliers INTRUST INVESTMENT SYSTEM-I.I.S. SA est passée sous le contrôle de la compagnie de portefeuille et d'investissements AMCAL INTERNATIONAL MANAGEMENT GROUP LTD de Nassau/Bahamas.

(614/24) La BANQUE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL SA de Genève (cf. n° 554 p.29), qu'anime M. Edmond Safra, a chargé la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 607 p.27) de l'installation d'une filiale de portefeuille à Luxembourg, EDSA HOLDING SA (capital de FS. 1,2 million), que préside M. Ed. Safra.

La fondatrice était déjà présente à Luxembourg avec le holding FIDELIS SA.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(614/25) Principaux actionnaires des entreprises succursalistes alimentaires de Mülheim/Ruhr WILH. SCHMITZ-SCHOLL oHG et EMIL TENGELMANN HAMBURGER KAFFEE-IMPORT GESCHÄFT oHG (cf. n° 563 p.32), Mme Elisabeth Haub et M. Erivan Karl Haub ont formé à Bâle la compagnie de portefeuille KAISER FINANZ AG (capital de FS. 2 millions). Celle-ci a été placée sous la direction de MM. W.H. Vock-Willener et P. Hopf-Straub, et il lui a été fait apport (pour une valeur de FS. 87 millions) du contrôle à 75 % - récemment acquis de la famille Kaiser (cf. n° 145 p.19) - de la firme de commerce et torréfaction de cafés KAISER'S KAFFEE GESCHÄFT AG de Viersen (cf. n° 558 p.25).

Celle-ci (capital de DM. 14 millions) réalise avec ses 520 succursales un chiffre d'affaires annuel supérieur à 860 millions. La participation de la famille Kaiser - à travers le holding KAISER FINANZ GmbH, créé fin 1961 à Bâle - avait été renforcée fin 1969 avec la reprise des intérêts qu'y avaient les sociétés THEODOR WILLE KG de Hambourg (26 %) et ISLA GmbH de Lucerne (25 %).

(614/25) L'entreprise de conserves alimentaires STANDARD FRUIT SALES C° de New Orleans a pris pied chez les Six avec l'ouverture à Bruxelles d'une succursale placée sous la direction de M. Jan Van Meerveld.

(614/25) Les négociations engagées (cf. n° 608 p.25) entre les groupes français SOURCE PERRIER SA et britannique ROWNTREE MACKINTOSH LTD (York) ont débouché sur la création par le premier - à travers sa filiale de portefeuille STE GENERALE DES GRANDES SOURCES D'EAUX MINERALES FRANCAISES SA - de la société CHOCOLAT MENIER SA (Noisiel/S. & M.) au capital initial de F. 100.000, que préside M. Pierre Boudet.

La nouvelle affaire, dont le groupe britannique deviendra actionnaire, reprendra le Département "Chocolat Menier" (usine de Noisiel) du CONSORTIUM FRANCAIS DE CONFISERIE SA de Paris (groupe PERRIER).

(614/25) Le groupe succursaliste alimentaire de Zaandam ALBERT HEIJN N.V. (cf. n° 613 p.32) s'est assuré le contrôle absolu de la boulangerie industrielle et biscuiterie d'Amsterdam GEBR. HOEVE'S DAKKERIJEN N.V. (capital de Fl. 3,42 millions), transformée en ALBERT HEIJN BROOD & BANKETFABRIEKEN N.V. (siège transféré à Zaandam).

ALBERT HEIJN, devenu récemment majoritaire dans la conserverie de viande N.V. VLEESWARENFABRIEK J. MEESTER (Zaandam), s'est donné il y a peu deux nouvelles filiales d'exploitation, ALBERT HEIJN SUPERMARKT N.V. et MIRO N.V. (capital de Fl. 2,5 millions chacune), dirigées respectivement par MM. Pieter Ligtenstein et Cornelis Govers.

(614/26) Exploitant en République Fédérale sous la marque "H.L.N." les brevets pour élevage de poussins et volailles de la compagnie HEISDORF & NELSON INC. de Kirkland/Wash., le groupe de produits alimentaires pour aviculture et d'élevage LOHMANN & C° AG de Cuxhaven/Hambourg (cf. n° 566 p.28) s'est donné à Dieburg une filiale de couvage d'oeufs, HNL-VERMEHRUNG RHEIN-MAIN GmbH (capital de DM. 4 millions), dirigée par MM. C. Riederer van Paar et H. Monreal.

LOHMANN (capital de DM. 15 millions), qui possède depuis le début 1970 une filiale de même vocation à Wallau, HNL ZENTRALBRÜTEREI RHEIN-MAIN GmbH, réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de plus de DM. 200 millions, compte-tenu de ses intérêts dans une trentaine d'élevages en République Fédérale et à l'étranger. Ses principales filiales sont LOHMANN-TIERZUCHT GmbH (élevage), LOHMANN-TIERERNÄHRUNG GmbH (nourriture pour bétail), LOHMANN-APPARATEBAU GmbH (équipements pour élevage) et TAD PHARMAZEUTISCHES WERK GmbH (vitamines, hormones et stimulants). Il a également des participations dans les entreprises GALLIMAX SA (Ath/Belgique), HNL-GEFLÜGELZUCHT AG (Stetten/Argovie), LOHMANN KG (St-Polten/Autriche), etc...

(614/26) Filiale paritaire de l'entreprise d'aliments composés pour bétail SANDERS SA de St-Gilles-Bruxelles (groupe SANDERS INTERNATIONAL SA de Luxembourg - cf. n° 556 p.29) et de la compagnie FRIGORIFERES EVRARD & SELLESLAGH SA d'Anderlecht-Bruxelles (affiliée à la CIE FINANCIERE DU KATANGA SA de Bruxelles - cf. n° 612 p.40), la société EMIFOOD-EUROPEAN MEAT & FOOD PRODUCTS SA (Anderlecht) a été dissoute, et sa liquidation confiée à M. Louis Skenazi.

## METALLURGIE

(614/26) Le groupe de Stockholm GRÄNGES A/B (anc. TRAFIK A/B GRÄNGESBERG-OXELOSUND - cf. n° 580 p.38) a porté de DM. 0,66 à 12 millions le capital de sa filiale de vente d'aciers inoxydables de Düsseldorf NYBY-STAHL GmbH (cf. n° 306 p.33), et l'a transformée en GRÄNGES NYBY STAHL GmbH.

Le groupe suédois a récemment rebaptisé GRÄNGES ESSEM NEDERLAND N.V. la société néerlandaise SVENSKA METALLVERKEN NEDERLAND (Zutphen), directement contrôlée par la compagnie SVENSKA METALLVERKEN A/B de Västeras (passée fin 1969 sous son contrôle).

(614/26) L'entreprise de réparation et entretien naval STE PROVENCALE DES ATELIERS TERRIN-SPAT SA de Marseille (cf. n° 589 p.47) s'est assurée le contrôle, directement et à travers sa filiale de portefeuille STE MEDITERRANEEENNE DE GESTION & DE PARTICIPATION-SOMEGEP Sarl (Marseille), de son homologue de Marseille STE DES ANCIENS ETS GROIGNARD SA (capital de F. 5,4 millions).

PAPIER

(614/27) La compagnie papetière N.V. GELDERLAND TIELENS PAPIERFABRIEKEN N.V. de Nimègue et Meersen (cf. n° 538 p.30) s'est donnée une filiale commerciale à Bâle, GELDERLAND TIELENS EXPORT AG (capital de FS. 50.000), présidée par M. G.L. Ramaekers.

Liée depuis 1969 par des accords de licence avec le groupe forestier et papetier américain WEYERHAEUSER C° de Tacoma/Wash. (cf. n° 589 p.48), la fondatrice détient une participation de 49 % à Brummen dans la firme VERENIGDE PAPIERFABRIEKEN EERBEEK N.V.

(614/27) L'entreprise finlandaise de pâtes de bois, cellulose, papiers, cartons, contreplaqués et produits chimiques ENSO-GUTZEIT O.Y. d'Helsinki (cf. n° 613 p.35) a renforcé ses intérêts en Italie - une filiale commerciale, SPETER Srl de Milan et La Spezia (cf. n° 510 p.33) - en constituant à Milan la firme d'importation et distribution de papiers, cartons et produits dérivés ENSO ITALIA SpA (capital de Li. 20 millions), présidée par M. A. Lahti.

(614/27) Le groupe papetier d'Amsterdam BÜHRMANN-TETTERODE N.V. (cf. n° 613 p.35) s'est assuré le contrôle à Zutphen de la firme de commerce en gros de papier-écriture, enveloppes M. UBBENS PAPIERGROOTHANDEL & ENVELOPPENFABRIEK N.V. (cf. n° 604 p.35). Réalisant avec quelque 250 personnes un chiffre d'affaires annuel de Fl. 60 millions, celle-ci est associée à Luxembourg aux compagnies française PAPETERIES MAUNOURY SA et allemande IGEPA GmbH & C° KG dans la société commerciale EUROPEAN PAPER GROUP Sarl (cf. n° 355 p.29).

Sa nouvelle compagnie-mère était déjà présente dans ce secteur avec deux filiales à Amsterdam, G.H. BÜHRMANN'S PAPIERGROOTHANDEL et LUXEPOSTPAPIER & ENVELOPPENFABRIEK v/h JAN KLOMPE N.V., et une troisième à Evere-Bruxelles, PAPETERIES G.H. BÜHRMANN SA. Elle a récemment repris à l'entreprise finlandaise ENSO-GUTZEIT O.Y. (cf. supra) sa filiale PAPIERFABRIEK ROERMOND N.V. (Roermond) et elle avait acquis en 1970 le contrôle des firmes CARTONFABRIEK HOLLANDIA-COEVERDEN N.V. (cf. n° 581 p.41) et N.V. NED. EXPORTPAPIERFABRIEK-NEFA (cf. n° 554 p.36).

(614/27) Membre en Belgique du groupe U.S. PLYWOOD CHAMPION PAPERS INC. de New York, la compagnie INTERMILLS SA de La Hulpe (cf. n° 604 p.35) a élargi sa participation minoritaire dans l'entreprise d'enveloppes ENVELCO SA de Soignies (cf. n° 591 p.44), mais a cédé à la compagnie HASELDONCKX SA (Bruxelles) son intérêt dans la firme de papiers écriture et impression ainsi que cartons industriels PAPETERIES DE GASTUCHE SA (cf. n° 601 p.33), dont les autres actionnaires sont notamment ETIBEL SA (Jette) et S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles).

(614/28) Les groupes KON. PAPIERFABRIEK VAN GELDER & ZONEN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 608 p.29) et KON. NEDERLANDSCHE PAPIERFABRIEK N.V. de Maastricht (cf. n° 608 p.28) ont décidé de suspendre - provisoirement du moins - les négociations menées depuis quelques mois (cf. n° 585 p.43) en vue d'une fusion au profit du second.

Celui-ci, qui réalise près de 50 % de sa production en papier couché - alors que VAN GELDER produit principalement du papier journal - est affilié aux groupes PAPETERIES DE BELGIQUE SA (Bruxelles) et MACMILLAN BLOEDEL LTD (Vancouver). Il possède plusieurs participations minoritaires, notamment 49,22 % dans la manufacture de ouate de cellulose et papiers sanitaires PAPIERFABRIEK GENNEP N.V.-PAGE (cf. n° 575 p.31), contrôlée par le groupe allemand FELDMÜHLE AG (cf. n° 612 p.34) - lequel est également actionnaire minoritaire des PAPETERIES DE BELGIQUE.

PETROLE

(614/28) Le groupe OCCIDENTAL PETROLEUM CORP. de Los Angeles (cf. n° 610 p.35) s'apprête à rationaliser à nouveau ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 506 p.32) où son approvisionnement est assuré à partir des raffineries d'Essen et Brunsbüttel.

Quatre filiales seront en effet regroupées autour d'une nouvelle affaire à Düsseldorf, OCCIDENTAL OEL GmbH (capital de DM. 16 millions), dirigée par M. Norbert Heberer. Il s'agit d'OCCIDENTAL OEL DEUTSCHLAND GmbH de Düsseldorf (compagnie absorbante), MINERALÖL AG (Hambourg), KRAFTSTOFF-HANDELSGESELLSCHAFT mbH (Berlin et Francfort) et KLEINHOLZ MINERALÖL GmbH (Essen).

PHARMACIE

(614/28) Après avoir mis fin aux activités de sa filiale d'Ixelles-Bruxelles O'NEILL EUROPE SA (cf. n° 611 p.38), la compagnie de distribution de produits chimico-pharmaceutiques, vétérinaires, d'hygiène, dentaires, cosmétiques, etc... O'NEILL INTERNATIONAL SALES CORP. (New York) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Claes J. Friman.

(614/28) Des intérêts allemands portés notamment par M. Karl M. Döll (Marburg/Lahn) ont été à l'origine à Vienne de la firme de fournitures biologiques, médicales et chirurgicales SEROPLAS GES. FÜR PLASMA-FORSCHUNG- & PLASMA-GEWINNUNG GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par le Dr. Stephan Schreder.



PLASTIQUES

(614/29) Les intérêts en République Fédérale (cf. n° 599 p.17) du groupe chimico-pharmaceutique de Bâle CIBA-GEIGY AG (cf. n° 610 p.38) se sont enrichis d'une filiale commerciale, CIBA-GEIGY KUNSTSTOFF GmbH (Francfort) au capital de DM. 100.000, gérée par M. Michael von Wuthenau et spécialisée dans les plastiques et produits chimiques entrant dans leur fabrication.

(614/29) Filiale absolue en Belgique du groupe REYNOLDS METALS C° de Richmond/Va. (cf. n° 598 p.31), la compagnie REYNOLDS ALUMINIUM EUROPE-ALEUROPE SA de Ghlin (cf. n° 529 p.27) s'est assurée le contrôle à 80 % à Paris de l'entreprise de produits plastiques pour emballage AIPAC-FRANCE Sarl (cf. n° 401 p.30) en y reprenant les participations de 20 % et 60 % respectivement qu'y détenaient M. René Paul (son gérant) et la compagnie AIPACK GES. FÜR KUNSTSTOFF-VERPACKUNGEN mbH de Düsseldorf - filiale de la société de vente d'articles agricoles et manufacturés AIPAG-AGRAR & INDUSTRIE PRODUKTE AG (Zurich).

(614/29) Le groupe public N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN N.V. de Heerlen (cf. n° 613 p.20) a négocié la reprise de la Division "plastiques et emballages cartons et papiers" de l'entreprise de textiles de jute VERENIGTE FABRIEKEN VAN L.J. HEIJMEIJER (Amsterdam), avec notamment son usine spécialisée d'Edam et sa filiale industrielle belge L.J. HEIJMEIJER INTERNATIONAL N.V. (Beerse).

(614/29) Trois entreprises françaises de fabrication d'emballages (bouteilles, flacons, pots et fûts) et pièces industrielles soufflées en matière plastique (40 % du marché national) ont formé le GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DES SOCIETES PRODUCTRICES D'ARTICLES DE CONDITIONNEMENT-GISPAC, en vue d'harmoniser leurs activités.

Il s'agit de : 1) SAINT-GOBAIN CARNAUD SA (Paris) - filiale 51/49 des groupes CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 613 p.27) et ETS J.J. CARNAUD & FORGES DE BASSE-INDRE SA (cf. n° 607 p.29) - qui emploie 400 personnes dans son usine de Meaux/S. & M. et réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 45 millions; 2) TECHNI-PLASTE SA (L'Ile-St-Denis/Seine-St-Denis), qui emploie 375 personnes dans ses usines de Venette/Oise et Gonfreville/Seine Mme et réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 35 millions; 3) SICOPAL SA (Paris), filiale du groupe CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA (cf. n° 604 p.42), qui réalise avec 330 personnes dans son usine de Noeux-les-Mines/P. de C. un chiffre d'affaires annuel de F. 30 millions.

(614/30) Membre à St-Josse-ten-Noode du groupe belge EMPAIN (cf. n° 609 p.32) et affiliée pour 14 % au groupe français CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. supra), la compagnie de flaconnage et emballage en verre et en plastique VERLICA MOMIGNIES SA (cf. n° 591 p.53) s'est donnée une filiale commerciale, MIMIPLAST SA (capital de FB. 200.000), chargée, sous la présidence de M. Joseph Meuret et la direction de M. Robert Gurnet, de la promotion de ses emballages plastiques.

PUBLICITE

(614/30) Des intérêts belges portés par MM. François de Muylder (Londerzeel) et Arthur Blanckaert (Steenokerzeel) pour 33,3 % chacun, et français portés par M. Jacques Bouet (gérant) pour le solde ont été à l'origine à Paris de la maison d'affichage, publicité, marketing, relations publiques INTERNATIONAL AFFICHE FILM Sarl (capital de F. 21.000).

(614/30) Affiliée pour respectivement 40 % et 20 % aux groupes PUBLICIS SA (cf. n° 591 p.47) et AGENCE HAVAS SA (cf. n° 603 p.34), l'agence INTER-PLANS-PUBLI-SERVICE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 589 p.49) négocie la prise du contrôle de la SNAP-STE NOUVELLE D'AFFICHAGE & DE PUBLICITE SA (Paris), qui contrôle notamment les firmes GEREP SODIREP SA, IPSO SA et SBAP SA (Paris).

HAVAS s'est récemment assuré le contrôle de la STE DE PUBLICITE R.M. OCTO SA (Paris), qui, transformée en STE NOUVELLE OCTO SA, est désormais présidée par M. Jean Joly et dirigée par M. Girard.

TEXTILES

(614/30) L'entreprise de confection (notamment pantalons de toile pour sport et travail) LEVI STRAUSS & C° de Los Angeles et Menlo Park/Cal. (cf. n° 608 p.32), qui a récemment repris à la compagnie française ETS. H. ROQUETTE & FILS SA de Lille (cf. n° 606 p.32) deux de ses usines textiles, s'est donnée une filiale pour en assurer l'exploitation, LEVI STRAUSS FRANCE SA (Lille) au capital de F. 5,5 millions, que préside M. R.G. Bernard.

En France, la fondatrice a pour représentant exclusif la firme ETS FRENKEL SA (Paris), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 90 millions.

(614/31) Connue notamment pour ses marques "Fusamid" et "Royal Picardie" de confection et doublures pour hommes, la firme LAINIERE DE PICARDIE & NAUTRE REUNIS SA de Paris (cf. n° 208 p.29) a installé à Giengen/Brenz une filiale, ROYAL PICARDIE FIXIEREINLAGEN GmbH (capital de DM. 0,4 million), chargée sous la direction de MM. W. Kemmer, B. Thery, J. Boileau et C. Bouvard de la gestion de ses intérêts commerciaux en République Fédérale.

La fondatrice (capital porté à F. 2,58 millions en 1970), qui a deux usines (Buires Courcelles/Somme et Briastre/Nord), est entièrement contrôlée par la filiale paritaire à Roubaix INTISSEL SA (cf. n° 610 p.19) des groupes DOLLFUS MIEG & CIE SA (Paris) et "GILLET" de Lyon (à travers le holding NOVACEL SA).

(614/31) Un accord de coopération et de représentation commerciale réciproque a été conclu entre les firmes de lingerie et sous-vêtements allemande POMPADOUR TEXTILWERKE GISELHER MENGE KG (Schieder/Lippe) et néerlandaise IDUNA CORSET INDUSTRIE N.V. d'Uden/Noordbrabant (cf. n° 545 p.36).

Connue pour sa marque "Pompador", la firme allemande, que coiffe la compagnie de portefeuille POMPADOUR TEXTILWERKE VERWALTUNGS GmbH, réalise avec 700 employés un chiffre d'affaires de DM. 19 millions/an. Son partenaire (marque "Pastunette"), qui occupe 740 personnes au siège et dans ses succursales de Grave, Gemert, Neerosteren et Bree/Limbourg (celles-ci étant exploitées en Belgique par la filiale IN-IDUNA N.V. de Bruxelles), réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 20 millions.

(614/31) Filiale paritaire à Hambourg des groupes B.A.S.F. - BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG (Ludwigshafen) et THE DOW CHEMICAL C° (Midland/Mich.), l'entreprise de fibres et filés synthétiques PHRIX-WERKE AG (cf. n° 613 p.40) a décidé de fermer sa succursale de vente de Bruxelles (créée en 1969), que dirigeaient MM. Walter Farnsteiner et Dieter-Werner Arp.

BASF et DOW ont par ailleurs décidé de mettre fin aux activités industrielles de leur filiale de Hambourg et de concentrer leurs intérêts dans les fibres chimiques au profit de leur filiale commune aux Etats-Unis, DOW BADISCHE C° de Williamsburg/Va. (cf. n° 486 p.32).

(614/31) Le groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (cf. n° 592 p.50) a allégé ses intérêts en Italie en dissolvant la STA ITALO-FRANCESE MAGLIERA & ABBIGLIAMENTO-S.I.F.M.A. SpA (Milan), directement contrôlée par la filiale AVAGOLF SpA de San Giuliano Milanese (cf. n° 289 p.33) - dont M. Didier Lartilleux assurera la liquidation.

TOURISME

(614/32) Propriété depuis fin 1970 (cf. n° 573 p.38) de la CIE INTERNATIONALE DES WAGONS LITS & DU TOURISME SA de Bruxelles (cf. n° 607 p.34) et exploité jusqu'ici par l'affiliée EUROMOTEL SA (Bruxelles), le motel "Skyway" de Rotterdam le sera désormais par la nouvelle SKYWAY N.V. (Amsterdam) au capital de Fl. 1,5 million. Filiale directe de WAGONS-LITS, celle-ci a pour administrateurs MM. B. Kraal et P.J. van Houten.

TRANSPORTS

(614/32) La firme belge de transports CHARLES POMME (Staden-W. Vlaanderen) s'est associée à parité avec le groupe VAN HOOL & FILS Sprl de Konigshooikt/Anvers (cf. n° 597 p.15) et la compagnie américaine BOREAS CORP. (Miami/Fla.) pour former à Ostende la société de transports par air POMAIR N.V. (capital de FB. 21 millions).

La participation du groupe VAN HOOL dans la nouvelle affaire, que préside M. Charles Pommé, est portée par ses filiales de Konigshooikt M.B.I.-MIJ. VOOR BEDRIJFSINVESTERING N.V. et TRANSPORT & TRAVEL INVESTMENT-T.T.I. N.V.

(614/32) Le groupe de transports maritimes internationaux de Rotterdam HUDIG & PIETERS ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. N.V. (cf. n° 575 p.36) a conclu avec les entreprises KENNEDY HUNTER & C° N.V. d'Anvers (cf. n° 477 p.30), MEDAFRET SA (Paris), THEODOR & F. EIMBECKE KG (Hambourg) et GEBR. SPECHT KG (Bremen) un accord pour la mise en pool de leurs moyens de transports par conteneurs.

Le nouvel organisme, CONTAINER CLEARING INTERNATIONAL-C.C.I., aura pour autres membres les compagnies BROWN JENKINSON & C° LTD (Londres) et LEHMANN JR. A/S (Copenhague).

(614/32) La compagnie d'assurances de Paris ANGLO-FRENCH UNDERWRITERS SA et sa filiale LES ASSURANCES CONTINENTALES SA (Paris) ont constitué la compagnie de transports aériens et location d'avions de tourisme (avec ou sans pilote) AIR COTE BASQUE SA (Paris), au capital de F. 300.000, que préside M. Bernard Andrault.

(614/33)

Le groupe mécanique et métallurgique FRANZ HANIEL & CIE GmbH de Duisburg-Ruhrort (cf. n° 604 p.17) a renforcé ses intérêts dans la branche transports en reprenant à Francfort le contrôle de la firme d'entreposage, affrètement et transports CARL PRESSER & C° GmbH (cf. n° 613 p.41) à la compagnie suisse de portefeuille TRANSPORT VERWALTUNGS- & FINANZIERUNGS GmbH de Coire (cf. n° 591 p.46). Animée par Mme Marianne Velder, CARL PRESSER, qui dispose de plusieurs succursales (notamment à Düsseldorf et Hanau) a dernièrement cédé au groupe SCHENKER & C° GmbH (Berlin et Francfort) sa filiale de Nuremberg TRANSPORTLADER-NÜRNBERG-FÜRTHNER TRANSPORTGESELLSCHAFT LADER CORP. AG.

Les intérêts de HANIEL dans ce secteur sont notamment portés par la filiale de Düsseldorf HANIEL SPEDITION GmbH (cf. n° 572 p.38), qui s'est enrichi fin 1970 de la firme HEINRICH KRAFT GmbH (Düsseldorf).

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. C. M. France	P. 18	Edsa Holding	P. 24
Acrow (Engineers)	18	Electro-Schneider (Ets.)	18
Aipac	29	Emifood	26
Air Cote Basque	32	Enso-Gutzeit	27
Allis Chalmers Corp.	18-19	Envelco	27
Alvico	20	Eternit	15
Anemotherm	20	Etersol Products	15
Angewandte Lufttechnik (Ges. für)	19	Exindec	24
Anglo-French Underwriter	32		
Assurances Continentales (Les)	32	F. A. D. E. M. A. C.	15
Audi N. S. U. -Auto Union	14	Fiat	19
Auxilex	24	Fluor	23
Avagolf	31		
		G. A. F. France	19
Bally (C. F.)	21	Gelderland Tielens	27
Banque pour le Développement Commercial	24	General Binding	22
Banque de l'Indochine	24	Gispac	29
Banque Internationale à Luxembourg	24	Gränges	26
B. A. S. F.	16-31	Groignard (Sté des Anc. Ets.)	26
Blohm & Voss	20		
Bührmann-Tetterode	27	Haniel (Franz)	33
		Harbord Insurance C°	14
Cai Als & Sønner	18	Haseldonckx	27
Carnaud (J. J.)	29	Havas	30
Carrier Corp.	22	Heijmeijer (L. J.)	29
Charbonnages de France	29	Heijn (Albert)	25
Chemische Fabrik & Farbwerke Dr. Koll & Spitz	16	Heisdorf & Nelson	26
Chocolat Menier	25	Heyl'sche Lederwerke Liebenau	21
Ciba-Geigy	29	H. N. L. -Vermehrung	26
Commercial Assurance	14	Hoechst	15
Compteurs (Cie des)	20	Hoesch	22
Conoflow-Sprinkler	19	Hool & Fils (Van)	32
Consortium Français de Confiserie	25	Hudig & Pieters	32
Container Clearing International	32		
Continentale & Garnier	20	Iduna Corset Industrie	31
		Igebe	15
Dalami	15	Industrial Electronics & Research	22
Data Application International	22	Industriewerte	22
Deere & C°	19	Inter-Plans-Publi-Service	30
Dow Chemical C° (The)	31	Intermills	27
Dürr (Otto)	19	International Affiche Film	30
		International Executives Benelux	17
		Intrust Investment System	24

Kaiser-Finanz	P.	25	Roquette & Fils (Ets. H.)	P.	30
Kalle		15	Rothschild		24
Kawasaki Heavy Industries		20	Rowntree Mackintosh		25
Kearney & C° (A.T.)		16	Royal Picardie Fixiereinlagen		31
Kennedy Hunter		32	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (Cie de)		30
Kinney-Filipacchi Music		24	Sanders		26
Kleinwort, Benson		14	Scott Paper C°		17
Kon. Ned. Papierfabriek		28	Seroplas Ges. für Plasma-Forschung		28
Kon. Papierfabriek van Gelder & Zonen		28	Sicopal		29
K.S.W. -Wohnbau		15	Siegle		16
Lainière de Picardie & Nautre Réunis		31	Skyway		32
Levi-Strauss		30	SO. FIN. I. A. -Sta Finanziaria Italo- Araba		24
Lloyds Bank		23	Soletanche		15
Lloyds & Bolsa International		23	Solidev		21
M.B.P. de France		22	Solitron Devices		21
Medafret		32	Somanut		18
Mellon International Bank		23	S.O.P. Business Machines Corp.		17
Microturbo		18	Source Perrier		25
Mimiplast		30	S.P. Elettronica		22
Mortelmans & C° (W.)		14	Standard Fruit Sales		25
Motor Producers		14	Stein & Roubaix		19
Ned. Staatsmijnen		29	Steinemann		20
Nouvelle d'Affichage & de Publicité		30	Stella		16
Nouvelle Octo (Sté)		30	S.T.P. Corp.		16
O'Neill International Sales		28	Sulzer		20
Occidental Petroleum Corp.		28	Tally		22
Papeteries de Gastuche		27	Tarbaise d'Industrie Chimique (Sté)		16
Philips		17	Techni-Plaste		29
Phrix-Werke		31	Tengelmann (Emil)		25
Pirelli		22	Thyssen Hütte (August)		20
Poliet & Chausson		16	Tornado		17
Pomair		32	Toyota		14
Pomme (Charles)		32	Transport Verwaltung Finanzierung		33
Pompadour Textilwerke		31	Ubbens Papiergroothandel (M.)		27
Pope		17	Uhde (Friedrich)		15
Précision Mécanique Labinal		18	Verlica Momignies		30
Presser (Carl)		33	Volkswagenwerk		14
Prestolite International		18	Volvo		14
Prouvost		31	Waeldin Lederfabrik (Emil)		21
Provençale des Ateliers Terrin (Sté)		26	Wagons-Lits		32
Provinces Réunies (SA Les)		14	Winter		20
Publicis		30	Wintershall		16
Reynolds Aluminium Europe		29	Zimmer (Rudolf)		21
Rodio		15			